

355 millions de tonnes de déchets produits en France en 2010

Le règlement statistique européen sur les déchets a pour objet de rassembler tous les deux ans l'ensemble des données disponibles sur la production et le traitement des déchets. 355 millions de tonnes de déchets ont été produites sur le territoire français en 2010, soit 10 millions de tonnes de plus qu'en 2008. Près

de 70 % de ces déchets sont minéraux, provenant pour la plus grande partie du secteur de la construction. 3 % sont des déchets dangereux, le reste étant constitué de déchets non minéraux non dangereux. Globalement 60 % des déchets sont recyclés.

La France un peu au-dessus de la moyenne européenne

L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni produisent 39 % de l'ensemble des déchets de l'Union européenne à 27. La France, avec un ratio de 5,5 tonnes par habitant, se situe à un niveau supérieur à la moyenne de l'UE27. L'Allemagne est en deçà (4,4 tonnes par habitant). Des disparités importantes existent cependant entre pays, liées à leurs caractéristiques propres

(industrielles, institutionnelles, démographiques...), mais aussi à la qualité de leurs systèmes d'information environnementale.

Ces trois pays produisent également plus de la moitié des déchets dangereux de l'Europe des 15 ; l'Allemagne (244 kg/hab) placée loin devant la France (178 kg/hab) et le Royaume-Uni (152 kg/hab).

Production de déchets dans l'Union européenne en 2010

En millions de tonnes

	Non dangereux	Dangereux	Total	Tonnes/hab
Union européenne (27 pays)	2 402,3	99,5	2 501,9	5,0
Union européenne (15 pays)	1 799,4	72,1	1 871,5	ND
Belgique	58,1	4,5	62,5	5,7
Allemagne	343,6	19,9	363,5	4,4
Estonie	10,0	9,0	19,0	14,2
Irlande	17,8	2,0	19,8	4,4
Espagne	134,5	3,0	137,5	3,0
France	343,5	11,5	355,1	5,5
Italie	157,4	7,2	164,6	2,7
Pays-Bas	114,8	4,4	119,3	7,2
Autriche	33,4	1,5	34,9	4,2
Pologne	158,0	1,5	159,5	4,2
Portugal	36,7	1,6	38,3	3,6
Suède	115,1	2,5	117,6	12,5
Royaume-Uni	249,6	9,4	259,1	4,2

ND : donnée non disponible.

Source : Eurostat au 29 novembre 2012

260 millions de tonnes de déchets issus de la construction

355 millions de tonnes de déchets ont été recensées en 2010 contre 345 en 2008. Cette augmentation de 10 millions de tonnes provient pour plus de la moitié du secteur de la construction, dont le nombre d'établissements a augmenté en deux ans. Avec 260 millions de tonnes, dont plus de 90 % de déchets minéraux, ce secteur est de loin le plus gros producteur.

Les autres augmentations notables tiennent à l'amélioration de la connaissance des flux de déchets, avec la prise en compte en 2010 des refus de tri du secteur de la récupération (2 millions de tonnes), ainsi que des déchets de la restauration (un million de tonnes).

L'agriculture est peu émettrice selon le règlement statistique sur les déchets, car ne sont comptabilisés que les déchets sortant de l'exploitation, et faisant l'objet d'un traitement.

Production de déchets en France en 2008 et 2010

En millions de tonnes

	Agriculture Pêche		Industrie		Construction BTP		Traitement déchets eau assainissent dépollution		Tertiaire		Ménages		Total	
	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010
Déchets minéraux			2,6	2,5	238,2	243,4	1,1	1,1	0,5	1,1	2,6	2,7	245,0	250,8
Déchets non minéraux non dangereux	0,9	1,0	18,4	17,2	12,4	14,3	9,1	11,5	21,7	22,4	26,7	26,4	89,1	92,7
Déchets dangereux	0,4	0,7	2,8	2,8	2,5	2,6	3,1	3,2	2,0	2,1	0,1	0,2	10,9	11,5
Total	1,3	1,7	23,8	22,4	253,0	260,2	13,3	15,8	24,2	25,6	29,3	29,3	345,0	355,1

Note : les déchets agricoles restant sur l'exploitation (lisiers et fumiers utilisés comme amendements, résidus de culture) sont estimés par l'Ademe à 374 millions de tonnes en 2009.

Source : SOeS

Plus de 90 millions de tonnes de déchets non minéraux non dangereux

Un peu plus du quart des déchets produits en France en 2010 sont des déchets non minéraux non dangereux. 26,4 millions de tonnes proviennent des ménages. Le secteur tertiaire (22,4 millions de tonnes) avec ses multiples activités de services est le dépositaire de nombreux produits en fin de vie (des véhicules hors d'usage, aux déchets

électroniques...). La production de l'industrie (17,2 millions de tonnes) baisse d'un million de tonnes en deux ans. Les secteurs de la construction avec 14,3 millions de tonnes, et du traitement des déchets de l'eau et de l'assainissement, avec 11,5 millions de tonnes, sont des contributeurs importants.

Le secteur tertiaire et les ménages générateurs de 55 millions de tonnes de déchets (non dangereux et dangereux)

Les « déchets ménagers et similaires » tels que définis dans le règlement statistique correspondent aux déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles et encombrants). Ils représentent les plus grandes quantités, après les déchets minéraux : 22 millions de tonnes dont 18

provenant des ménages et 3,5 du tertiaire. La collecte sélective des ménages et des activités économiques (emballages, papiers cartons, verre...) est reclassée dans la nomenclature des déchets selon le matériau.

Production par catégorie de déchet en 2008 et 2010

En milliers de tonnes

Déchets (non-dangereux et dangereux)	2008	2010	dont tertiaire 2010	dont ménages 2010
Déchets minéraux	248 878,3	254 673,1	1 115,8	2 688,8
Déchets ménagers et similaires	23 921,4	22 178,9	3 431,0	18 042,9
Déchets métalliques	13 982,6	13 785,0	7 605,4	636,1
Matériaux mélangés et indifférenciés	12 628,4	12 257,7	3 234,4	
Déchets animaux et végétaux (1)	7 390,7	9 106,0	2 391,0	3 771,3
Déchets de bois	8 681,8	8 945,1	922,5	624,8
Déchets de papiers-cartons	6 899,0	7 005,0	3 604,5	1 392,8
Résidus de tri	4 150,7	6 192,9		
Résidus d'opérations thermiques	4 290,6	4 202,6		
Boues de dragage (en sec)	1 575,7	2 882,8		
Déchets de verre	2 329,8	2 399,5	281,9	1 706,2
Véhicules au rebut	1 644,5	1 807,9	1 529,7	
Déchets chimiques	1 392,2	1 526,9	51,7	
Boues ordinaires (en sec)	1 326,3	1 455,7		
Déchets de matières plastiques	1 551,3	1 436,7	225,4	190,9
Autres déchets	4 359,0	5 225,5	1 186,6	252,9
Total	345 002,2	355 081,2	25 580,0	29 306,6

(1) 2010 : + déchets de restauration

Source : SOeS

11,5 millions de tonnes de déchets dangereux

Avec 11,5 millions de tonnes en 2010, la production de déchets dangereux a légèrement augmenté sur les quatre dernières années. L'activité industrielle connaît une baisse tendancielle de sa production de déchets dangereux, notamment pour la métallurgie. Le secteur de la production

et du traitement des déchets a vu sa production augmenter en 2008, avec la prise en compte des résultats de l'enquête sur le secteur de la dépollution. Les trois quart des déchets dangereux de la construction sont constitués de produits à base de goudron, et de terres et cailloux pollués.

Production de déchets dangereux par activité en 2006, 2008 et 2010

En milliers de tonnes

	2006	2008	2010
Agriculture, pêche	394	401	710
Industrie extractive	122	96	25
Industrie agricole et alimentaire	99	19	15
Industrie textile habillement cuir	15	6	6
Travail du bois, fabrication articles en bois	15	4	5
Industrie papier carton, imprimerie	73	18	52
Raffinerie cokéfaction	89	112	72
Industrie chimique pharmaceutique, plastiques	1 302	1 245	1 287
Fabrication autres produits minéraux non métalliques	62	34	64
Métallurgie travail des métaux	1 013	955	886
Fabrication de produits info, équipements électriques	291	267	266
Fabrication de meubles autres ind manufacturières	32	24	32
Production, distribution électricité, gaz	83	38	67
Collecte traitement des déchets, eau, dépollution	1 056	3 129	3 192
Construction	2 909	2 516	2 570
Tertiaire	2 025	1 974	2 094
Ménages	41	53	195
Total	9 621	10 893	11 538

Source : SOeS

Le traitement des déchets

Globalement, les quantités de déchets traitées sont inférieures de 5 % aux quantités produites. Ce différentiel est en grande partie lié au solde des importations (déchets traités sur le territoire) et des exportations (exclues pour traitement à l'étranger), aux effets de stock, ou à la comptabilisation en poids sec ou humide des déchets.

Tous déchets confondus, 64 % des déchets ont été valorisés

en 2010 (incinération avec récupération d'énergie et recyclage), soit un niveau équivalent à 2008. Le taux de recyclage est de 60 % des déchets traités en incluant le remblayage (comblement de carrières) des déchets minéraux, et de 47 % sinon. À noter, une forte hausse entre 2008 et 2010 du tri et du compostage, avec 2 millions de tonnes supplémentaires.

Traitement des déchets en France en 2008 et 2010

En millions de tonnes

	Incinération avec récupération d'énergie		Incinération sans récupération d'énergie		Recyclage		Stockage		Épandage		Total	
	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010
Déchets minéraux					160,3	162,3	81,1	86,0			241,4	248,3
Déchets non minéraux non dangereux	11,0	13,2	7,4	6,5	31,8	34,9	23,7	23,9	0,6	0,6	74,4	79,1
Déchets dangereux	1,1	1,1	1,2	1,3	2,5	3,4	2,1	2,7			6,9	8,5
Total	12,1	14,3	8,6	7,8	194,5	200,6	106,9	112,6	0,6	0,6	322,6	335,9

Source : SOeS

Près de 45 % des déchets non minéraux non dangereux recyclés

D'après la nomenclature statistique, les terres et cailloux non pollués sont classés dans les sols. Ils représentent plus de la moitié des déchets acheminés en centres de stockage.

Hors déchets minéraux, 35 millions de tonnes de déchets non dangereux ont été recyclés et 13 millions de tonnes ont été incinérées avec récupération d'énergie.

44 % des déchets non minéraux non dangereux sont recyclés. Pour mémoire, le Grenelle de l'environnement fixe à 75 % le taux de recyclage des déchets banals (déchets non dangereux) des entreprises, sur un périmètre plus réduit (hors bâtiment et travaux publics, agriculture et industries agroalimentaires) en 2012.

Traitements des déchets non dangereux en 2010

En milliers de tonnes

Type de déchets	Incinération avec récupération d'énergie	Incinération sans récupération d'énergie	Recyclage (1)	Stockage
Déchets métalliques			8 849,0	
Déchets de verre			1 974,0	
Déchets de papiers et cartons	345,0		5 276,0	1 384,0
Déchets plastiques	750,0		273,0	212,7
Déchets de bois	3 636,2	266,1	4 700,5	266,1
Déchets animaux et alimentaires	362,3	14,7	1 591,7	123,2
Déchets végétaux	137,0	1,9	5 293,0	158,2
Déchets ménagers et similaires (2)	6 333,0	5 388,3	854,7	8 704,6
Matériaux en mélange	614,7	282,5	724,5	6 860,4
Résidus de tri	691,2	39,0	201,3	3 294,1
Déchets de construction et de démolition			42 518,4	21 903,4
Autres déchets minéraux	0,3	0,8	895,0	2 850,7
Résidus d'opérations thermiques	1,5		353,5	412,1
Sols			118 835,1	61 218,1
Boues de dragage			1 098,3	1 545,2
Machefers			2 178,9	129,6
Autres déchets	294,6	509,3	1 547,3	436,1
Total	13 165,7	6 502,6	197 164,4	109 922,2

(1) remblayage inclus.

(2) ordures ménagères en mélange et encombrants.

Source : SOeS

50 % des déchets dangereux valorisés

8,5 millions de tonnes de déchets dangereux ont été traités en 2010, ce qui est inférieur à la production recensée (11,5 millions de tonnes). À ce total, il convient néanmoins d'ajouter près de 1,8 million de tonnes de véhicules au rebut - véhicules hors d'usage collectés comme des déchets dangereux (avant la vidange des fluides) - ensuite traités en tant que déchets non dangereux.

La moitié des tonnages est valorisée par incinération, régénération (huiles, solvants...) ou recyclage (équipements hors d'usage, batteries...).

Deux types de déchets, les sols pollués issus du secteur de la dépollution, et les déchets chimiques représentent 45 % des déchets dangereux traités.

Traitements des déchets dangereux en 2010

En milliers de tonnes

	Incinération avec récupération d'énergie	Incinération sans récupération d'énergie	Recyclage	Stockage	Total
Sols			994,3	1 631,5	2 625,8
Déchets chimiques	467,3	551,1	199,7	27,9	1 245,9
Déchets traitement des déchets et stabilisés		8,5	23,3	614,1	645,9
Déchets minéraux de la construction	29,3	2,8	585,2	22,5	639,8
Déchets de soins et biologiques	53,4	384,2			437,6
Solvants usés	136,3	109,4	117,9		363,7
Équipements hors d'usage	19,9		264,3	44,1	328,3
Véhicules au rebut			304,4	12,8	317,2
Batteries et accumulateurs			274,7	0,1	274,8
Huiles usées	116,4	42,7	106,9	0,6	266,6
Autres déchets	252,1	207,4	544,4	375,9	1 379,8
Total	1 074,9	1 306,2	3 415,1	2 729,4	8 525,5

Source : SOeS

Méthodologie

Le règlement n°2150/2002 modifié, du parlement et du conseil de l'Union européenne relatif aux statistiques sur les déchets impose à chaque état membre, tous les deux ans depuis 2004, de fournir à la Commission européenne un ensemble de données sur la production et le traitement des déchets selon une méthodologie commune. La révision de ce règlement opérée en 2010 (règlement UE n° 849/2010 du 27 septembre 2010), a conduit à remanier la nomenclature des déchets, occasionnant pour certains d'entre eux (déchets chimiques, déchets végétaux, sols...) une rupture de série.

Un déchet est considéré comme dangereux s'il présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : explosif, hautement inflammable, irritant, nocif, toxique, corrosif, mutagène ou cancérogène.

Pour être comptabilisés, les déchets et déblais du secteur de la construction doivent quitter le chantier où ils ont été produits. Ainsi lors de la révision 2010, la catégorie des déchets minéraux (sols, graviers, pierres, béton briques...) a été détaillée pour distinguer les sols du secteur de la construction, en cohérence avec la directive cadre de 2008 (objectif de 70 % de recyclage des déchets de construction et de démolition, hormis les sols, d'ici 2020).

Ce règlement constitue un cadre européen de référence. En France, en matière de déchets agricoles, une estimation de Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) prenant également en compte les lisiers et fumiers et les résidus de culture aboutit à 374 millions de tonnes. La production totale de déchets s'élèverait alors à plus de 700 millions de tonnes.

Les déchets produits par les ménages (30 millions de tonnes) excluent de leur périmètre les déchets des activités économiques (petites entreprises, artisans et commerçants.....) collectés par la même voie. Ils sont alors réaffectés dans les branches concernées. Les déchets ménagers et assimilés tels que définis dans les enquêtes de l'Ademe, les incluent (notion de déchets « assimilés » aux ordures ménagères).

Le taux de recyclage est défini comme la quantité de déchets recyclée sur la quantité totale de déchets traitée.

L'instruction de ce règlement est réalisée à partir des sources suivantes :

- Enquête sur les déchets et les déblais produits par la construction et secteur de la dépollution en 2008 (Medde/CGDD/SOeS), réactualisée en 2010 ;
- Enquête sur la production de déchets non dangereux en 2008 de l'Insee (établissements de 10 salariés et plus) réactualisée en 2010 ;
- Enquête sur la production des déchets du secteur des transports 2009 (Medde/CGDD/SOeS) ;
- Enquête sur les déchets non dangereux des établissements commerciaux en 2006, réactualisée en 2008 et 2010 (Insee) ;
- Enquêtes Collecte 2009 et ITOM 2010 sur les déchets ménagers et assimilés (Ademe) ;
- Déchets agricoles, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Service statistique et prospective (SSP) ;
- Boues de dragage (Medde/Centre études techniques maritimes et fluviales Cetmef) ;
- Déclarations administratives 2010 sur la production et le traitement des déchets dangereux et non dangereux des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), auprès des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) (seuil de déclaration minimum de production de 10 tonnes/an pour les déchets dangereux et 2 000 tonnes pour les non dangereux) ;
- Base des eaux résiduaires urbaines (BDERU) des Agences de l'eau 2009 ;
- Bilan EDF, Direction du développement durable 2010 ;
- Données sur les filières REP (responsabilité élargie du producteur), bilan de l'Ademe ;
- Bilan du recyclage Ademe 2010 ;
- Bilan de l'observatoire statistique de la FEDEREC (Fédération du recyclage).



Chiffres & statistiques

**Commissariat général
au développement
durable**

**Service
de l'observation
et des statistiques**

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Mel :
diffusion.soes.cgdd@
developpement-
durable.gouv.fr
Télécopie :
(33/0) 1 40 81 13 30

**Directeur
de la publication**
Sylvain MOREAU

ISSN : 2102-6378

© SOeS 2012

Xavier GHEWY